

Comité de pilotage pour le développement de l'agriculture biologique

Réunion du 06 février 2015 à Saint Martin au Laërt

Compte rendu

ETAIENT PRESENTS :

BAILLY Paul, délégué Ouve-Wirquin ; BARBET Frédérique ; BAUDRY Gabriel, adjoint au maire d'Affringues ; Symsageb – CLE du Boulonnais ; BERTIN Mathieu, délégué Bournonville ; BOURDON Julie, communauté de communes de la Terre des Deux Caps ; CARLU Alexandre, Chambre d'Agriculture 59/62 ; CARLIER Frédéric, délégué à DOHEM ; CHAMBELLAND Renée, déléguée Bayenghem-les-Seninghem ; CLETON Thierry, délégué Longfossé ; CONVAIN Thibaut, APROBIO ; COSTA Michel, délégué Beuvrequen ; COUILLAUD Françoise, GABNOR ; DACQUIN Gilberte, conseillère municipale Alembon ; Mr DELAERE, Saint Folquin ; DERRAR Kaddour-Jean, maire Condette ; FAUQUEMBERGUE Marie-Pierre, Pnr CMO ; GEORGES Thibaut, technicien Communauté d'Agglomération de Saint-Omer ; GOMBERT Catherine, technicienne CCDS ; HELLEBOID Bruno, délégué Zudausques ; HOCHART Jean-Luc, délégué Wismes ; LABRUNE Sébastien, Agence de l'Eau ; LAFONTAN Yves, délégué Le Wast ; LECLERCQ Hervé, adjoint à Condette ; LELEU Stéphane, président GABNOR ; LEMAIRE Benoit, représentant Wimille ; MAILLARD Thierry, Chambre d'Agriculture 59/62 ; MICHEL Pierre Lact'Union ; MOUCHON Jean, délégué Havelinghen ; MUNCK James, délégué Arques ; NAULIN Hervé, chargé de mission PNRCMO ; PETITCUNOT Stéphanie, Terre de Liens Nord-Pas de Calais ; SONZOGNI Claire, présidente du comité de pilotage pour le développement de l'agriculture biologique ; TELLIEZ Nathalie, maire Hardinghen ; VERBEKE Régis, délégué Nieurlet ; VILLAR Antoine, GABNOR.

ETAIENT EXCUSES :

CAPPEL Juliette, Conseil Régional Nord – Pas de Calais ; DESRUELLES Daniel, FRCUMA 59/62 ; PETIT Bertrand, conseiller général et maire Saint-Martin-au-Laërt ; PUTOT Olivier, directeur du PNRCMO ; TAVERNE Marie-Hélène, déléguée Surques ; VITRY Damien, délégué Offrethun.

Introduction de la Présidente, Claire Sonzogni

Mme la Présidente a fait part de sa satisfaction concernant le succès de cette démarche de concertation, la diversité des participants et le cadre apaisé des échanges.

Il a été rappelé que les élus, par leurs décisions et leur propre volonté, peuvent contribuer au développement de l'agriculture biologique au sein de leurs territoires.

1. Présentation d'un travail comparatif sur la rentabilité des exploitations agricoles entre systèmes conventionnels et systèmes convertis en agriculture biologique **par Nicolas Leduc, éleveur laitier bio et par Thierry Maillard, éleveur laitier.**

Les enjeux communs aux deux modes de production agricole : agriculture conventionnelle et agriculture biologique :

Après avoir rappelé les enjeux communs, il a été exprimé que les agriculteurs conventionnels et biologiques agissaient déjà dans la même direction. Ainsi, si les agriculteurs biologiques abandonnent l'usage des produits phytosanitaires et réduisent drastiquement celui des antibiotiques, les conventionnels agissent également dans le sens d'une diminution de ces produits (référence aux Plans Ecophyto et EcoAntibio). Pour le plan Ecoantibio, il est fixé de baisser la consommation d'antibiotiques en élevage de 25% d'ici 2017. Pour le plan Ecophyto I, une baisse de moitié des produits phytosanitaires entre 2008 et 2018 était prévue à la base. Il est reporté à 2025 aujourd'hui. Monsieur Maillard précise que les agriculteurs utilisent de moins en moins de produits phytosanitaires.

L'agriculture biologique est un mode de production durable défini par un cahier des charges européen. En termes de pratiques, outre l'absence de recours aux engrais chimiques, il implique de repenser son exploitation vers plus d'autonomie.

Si la charge de travail est aussi importante en agriculture conventionnelle qu'en agriculture biologique, elle peut se répartir différemment tout au long de l'année entre les deux systèmes.

Présentation d'un exemple de conversion :

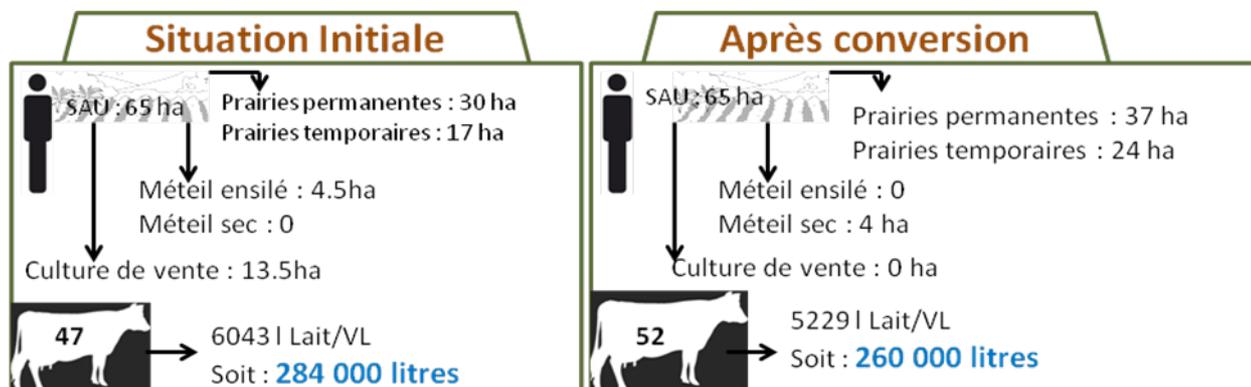
Alexandre Carlu (GEDA du Boulonnais) a présenté le diagnostic de conversion d'une exploitation du Boulonnais. (travail réalisé par le Geda et le Gabnor).

Nicolas Leduc précise que les trois premières années sont difficiles lors de la conversion. C'était un peu moins vrai chez lui puisqu'il dispose d'une exploitation diversifiée (notamment d'un atelier de pommes) et qu'il avait beaucoup anticipé ce changement de mode de production.

Les charges variables des producteurs bios diminuent peu car même s'ils n'ont plus de dépenses de produits phytosanitaires et s'ils diminuent leurs importations, les semences et l'alimentation bio sont plus chères. En parallèle, le prix du lait bio est actuellement intéressant, acheté 100 euros supplémentaires aux 1000 litres.

Certaines informations ont été mises de côté dans la présentation synthétique (aides PAC, aides bios, prix des céréales), ce qui interpelle plusieurs participants. La question des aides PAC est en effet importante, puisqu'elles représentent souvent plus de 50% de l'EBE d'une exploitation conventionnelle.

Ci-dessous les changements techniques nécessaires lors du passage en Bio de l'exemple présenté ainsi que l'évolution des résultats économiques :



	Situation de départ	2 années de conversion à la Bio	Exploitation convertie en Bio
Produit lait	105 364	104 459	122 659
Produit viande	16 255	16 118	16 118
Produit végétal	16 051	0	0
Primes découplées / Aides PAC	23 934	24 076	24 076
Charges animales variables	31 796	26 321	26 321
Charges végétales variables	14 117	6 390	6 390
Marge Brute de l'exploitation	115 690	111 942	130 142
Charges de structure	50 312	51 137	54 777
Excédent brut d'exploitation	65 377	60 805	75 365
Annuités totales	27 088	27 088	27 088
Disponible pour vivre et l'autofinancement	38 289	33 717	48 277

L'exemple présenté ci-dessus n'est pas généralisable à toutes les exploitations du Parc. Un audit de conversion personnalisé peut être réalisé pour étudier la faisabilité d'une conversion en Bio.

L'exploitation conventionnelle présentée est déjà relativement extensive, avec une production d'environ 6000L par vache laitière. Au sein du Parc, la moyenne est plus proche de 7500L.

Toutes les exploitations et productions agricoles peuvent être menées en bio, mais plus les pratiques sont extensives, plus la conversion est facile.

2. Présentation des cinq axes, trois enjeux, et constitution des groupes

Claire Sonzogni rappelle que tous les modes de production agricole peuvent cohabiter sur le territoire, en accord avec les exigences de rentabilité économique et de protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Pour animer notre comité de pilotage, la méthode utilisée repose sur une grille d'analyse du territoire qui a identifié 5 axes de travail :

- Potentiel de production en agriculture biologique
- Potentiel local de consommation de produits biologiques
- Etat et possibilités de structuration des filières – Organisation de la commercialisation des produits biologiques
- Contexte politique local
- Pression réglementaire sur le territoire

Ceux-ci ont été synthétisés en 3 grands enjeux qui sont :

- 1 - Comment développer la production biologique au sein du Parc ?
- 2- Comment développer la commercialisation et la consommation de productions biologiques locales ?
- 3- Volonté politique et pression réglementaire : entre contraintes et opportunités pour développer l'agriculture biologique ?

Un travail en ateliers a été mené à partir de ces 3 enjeux. Vous trouverez ci-dessous les synthèses de ces 3 ateliers.

N.B : Les comptes rendus complets se trouvent sur le site internet du Parc www.parc-opale.fr/copilbio.asp. Ils peuvent être adressés en version papier par courrier sur simple demande auprès de veloy@parc-opale.fr ou 03 21 87 90 90. Le contenu de ces comptes rendus rappelle le contexte avec ses atouts, ses freins et ses points de vigilance, et le libellé précis de chacune des pistes d'actions évoquées au cours des ateliers.

Enjeu 1 : Comment développer la production biologique au sein du Parc ?

Après avoir présenté le contexte, les points favorables (dont la prédominance d'un modèle herbager proche de l'AB et la volonté d'un opérateur économique de développer sa collecte de lait biologique) et les freins (notamment les difficultés des deux années de conversion et la nécessité de définir un nouveau modèle économique), les participants ont proposé plusieurs pistes d'actions.

Pour développer la production biologique au sein du Parc, les participants se sont d'abord exprimés au sujet du soutien à la stabilité économique de l'exploitation. Dans ce domaine, les acteurs publics peuvent agir : il a ainsi été proposé d'augmenter les aides lors de la période de conversion, de faciliter l'accès aux prêts, de subventionner l'achat de matériel. Les collectivités locales du Parc peuvent également agir : en se montrant exemplaire dans la gestion des espaces publics, en introduisant des produits bios dans la restauration collective, en agissant sur le foncier (stratégie et veille foncière) ou en favorisant la création d'espaces tests agricoles.

La question des débouchés a été également abordée : il convient de mieux informer les agriculteurs sur les opportunités en la matière. L'information à destination des agriculteurs peut également être développée dans d'autres domaines : cela concerne l'évolution de la réglementation, les outils de diagnostics à leur disposition ainsi que les organismes et agents techniques disponibles pour les accompagner, ainsi que des informations techniques spécifiques au contexte agronomique du Parc.

Enfin, les participants ont exprimé l'idée de mieux valoriser les actions agricoles novatrices, les acteurs qui prennent des risques en changeant leurs pratiques.

Enjeu 2 : Comment développer la commercialisation et la consommation de productions biologiques locales ?

De nombreux points positifs ont été présentés : l'existence d'un bassin de consommation conséquent, une consommation en progression, la présence de nombreuses entreprises de collecte et de transformation. Pour autant, certaines filières bios sont encore en construction, et des questions demeurent, notamment sur l'accessibilité géographique et financière aux produits bios.

Dès lors, il a été proposé de favoriser l'introduction de produits bios dans la restauration collective, et de mieux sensibiliser les collectivités à agir dans ce domaine. La mobilisation des communes rurales pourrait être menée via une démarche collective, ce qui offrirait les avantages de la mutualisation (force d'une action groupée en faveur de la bio pour convaincre les opérateurs, projets de cuisines centrales...).

Il a été proposé d'améliorer le travail éducatif dans le domaine alimentaire, de développer les réseaux de magasins spécifiques autant que d'introduire des produits bios dans des commerces « relais », au sein des pôles urbains et des bourgs ruraux.

Enjeu 3 : Volonté politique et pression réglementaire : entre contraintes et opportunités pour développer l'agriculture biologique ?

Du niveau national au niveau local, de nombreux acteurs publics soutiennent le développement de l'agriculture biologique (et en premier lieu le Parc), mais les élus locaux manquent d'informations pour agir en ce sens.

L'évolution de la réglementation, contraignante, autant que les démarches volontaires de protection de la ressource en eau (ORQUE), poussent au développement de l'agriculture biologique.

Pour agir et prendre de bonnes décisions, il a été proposé de développer l'information, autant à destination des agriculteurs que des élus, sur plusieurs thématiques : l'évolution de la réglementation, les enjeux locaux concernant la ressource en eau, les démarches volontaires telles que les ORQUE, et plus généralement sur les outils à la disposition des élus et agriculteurs pour agir à la protection de l'eau.

Il conviendrait également d'associer plus naturellement les agriculteurs aux projets publics des collectivités (environnement, aménagement du territoire, urbanisme...) et de créer de nouveaux espaces de dialogue entre ces publics, afin de faciliter les échanges et la concertation à l'échelle des territoires.

Il est également intéressant de favoriser les synergies entre acteurs sur les différents enjeux du territoire : une collectivité peut développer la bio pour protéger le foncier agricole, pour protéger l'eau, pour préserver les prairies et les zones humides de son territoire.

Enfin, travailler autour de la notion de services rendus par l'agriculture en faveur de l'environnement, notamment ceux concernant la ressource en eau, permettrait de mieux considérer l'activité agricole et potentiellement de faire émerger de nouvelles sources de revenus pour les agriculteurs.

Il a été décidé d'organiser dans les prochaines semaines des groupes de travail spécifiques à chacun des enjeux précédents évoqués, et destinés à approfondir les pistes d'actions qui ont déjà été identifiées à l'issue de ce comité.